

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU 30 MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, Maire

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 26

Convoqués le :

Étaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Étaient absents et excusés : Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Conseillers Municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT. Madame Virginie GELLENONCOURT, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Frédéric RENAUDAT.

Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Armelle CHAMPLON.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI.

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Monsieur Michel LEICK

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Bernadette LAPAQUE

Secrétaire de séance : Armelle CHAMPLON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210330-2021-16DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Affichage : 31/03/2021

POINT 2021-16 – Budget Primitif 2021 du Budget Principal Ville de
Moulins-lès-Metz

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits sont votés par chapitre, et si le conseil en décide ainsi, par article,

Il vous est donné lecture du Budget Primitif 2021 du Budget Principal de la Ville de Moulins-lès-Metz, qui se résume ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
Opérations de l'exercice	1 735 402,31 €	2 000 023,25 €
Solde d'exécution reporté		371 200,20 €
Restes à réaliser N-1	835 481,20 €	199 660,06 €
Total	2 570 883,51 €	2 570 883,51 €
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
Opérations de l'exercice	5 310 883,87 €	4 105 504,50 €
Solde d'exécution reporté		1 205 379,37 €
Total	5 310 883,87 €	5 310 883,87 €
TOTAL GENERAL	7 881 767,38 €	7 881 767,38 €

Le détail par chapitre est donné en annexe jointe.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

De voter le Budget Primitif 2021, budget principal Ville de Moullins-lès-Metz, présenté ci-dessus et en annexe jointe au niveau

- du chapitre pour la section de fonctionnement

- du chapitre pour la section d'investissement avec les opérations individualisées n° 101 – 102 – 103 – 105 – 108 – 109 – 111 – 112 – 113 - 116 – 117 – 118 - 119 – 120 – 121 – 124 – 127 – 128 – 134 – 137 – 140 – 142 – 143 - 144

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 30 mars 2021

Pour le Maire,
La Première Adjointe au Maire,
Claudie FUZEWSKI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210330-2021-16DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2021

Affichage : 31/03/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.